

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2021 à 19 h 00**

**N°07/2021**

**Etaient présents** : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr FERRACHAT Sébastien, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme POLLET Dorianne, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

**Etaient absentes excusées** :

Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde  
Mme LEGRAND Nicette a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline

**Etaient absentes** :

Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie

Mr LASSEGUE Yves a été élu secrétaire de séance

---

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**  
**LA DM2 EST ANNULEE SUITE A UNE ERREUR**

Après avoir pris en charge les amortissements, de l'année 2021, il convient de prendre une décision modificative, pour imputer une charge supplémentaire d'une valeur de 0.05 cts, afin de porter la valeur cumulative des amortissements à la valeur initiale des biens à amortir.

**Recettes d'investissements**

021/021 virement à la section de fonctionnement :	- 0.05 cts
280411/040 biens mobilier matériel	+ 0.05 cts

**Dépenses de fonctionnement**

023/023 virement à la section d'investissement	-0.05 cts
681/042 dotation amortissement provision	+0.05 cts

**ACCEPTE** la décision modificative n° 3.

**Ont voté** :  
**Pour** : 8  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire, rappelle que suite à la pandémie de COVID 19, le recensement de la population prévue en janvier et février 2021 a été repoussé sur l'année 2022. Afin de procéder à l'envoi des données collectées par l'agent recenseur, à l'INSEE, il convient de nommer un coordonnateur communal, chargé de transmettre ces informations par voie dématérialisée.

Madame HOLLGADO Geneviève, secrétaire de mairie de la commune de Jagny-sous-Bois, est proposée pour exercer cette fonction durant ses heures de présence en mairie. Aucune rémunération supplémentaire ne lui sera versée.

**ACCORTE** la nomination de Mme HOLLGADO Geneviève en tant que coordonnateur communal pour la durée du recensement de la population.

**Ont voté** :  
**Pour** : 8  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

## PACTE DE GOUVERNANCE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLES PAYS DE FRANCE

Madame le Maire, donne lecture du pacte de gouvernance mandat 2020-2026, émanant de la Communauté de communes Carnelle Pays de France.

**DONNE** un avis favorable ce pacte de gouvernance.

**Ont voté** :  
**Pour** : 8  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

## MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU ARTICLE L.153-45, L.153-46, L.153-47 DU CODE DE L'URBANISME

Madame le Maire, rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 18/10/2019.

Vu l'arrêté n° 09.04.2021 du 28/06/2021

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants.

Considérant que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification et que ces modalités de mise à disposition sont définies par le Conseil Municipal.

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, Madame le Maire, en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**AUTORISE** :

1 – que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré, article 202.

**DECIDE :**

1 - Les modalités de mise à disposition du public suivantes :

Présentation de la notice de modification simplifiée sous format papier en mairie aux jours et heures habituels (lundi, mardi et vendredi de 16 h à 18 h 30) du 02 septembre au 01 octobre 2021 inclus.

Diffusion de la notice de modification simplifiée sur le site internet de la commune.

Mise à disposition de l'adresse mail de la mairie : [mairie.jagny-sous-bois@orange.fr](mailto:mairie.jagny-sous-bois@orange.fr), pour émettre d'éventuelles remarques sur le dossier de modification simplifiée.

Mise à disposition d'un registre en Mairie pour émettre d'éventuelles remarques sur le dossier de modification simplifiées.

**Ont voté** :  
**Pour** : 8  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,  
Jacqueline HOLLINGER